

Pour terminer ce court aperçu, nous signalerons les photographies qui permettent au lecteur de juger du résultat des efforts accomplis au cours des quatre années étudiées dans ce rapport : nous voyons, entre autres, les régions dévastées, où tout semble avoir été rasé par le cyclone Hazel, renaître à la vie, reprendre les habitudes quotidiennes ; des centres communautaires ont été fondés et des installations sanitaires établies sur les lieux mêmes du sinistre. Mais, émouvantes entre toutes, nous semblent cette photographie montrant des petits enfants, victimes de la famine qui désola les régions du sud-ouest du pays en 1955 et, un peu plus loin, de nombreuses illustrations représentant des enfants rendus à leurs parents, en bonne santé et vêtus de neuf, cela grâce à la sollicitude et aux efforts de la Croix-Rouge haïtienne. Ces quelques exemples sont très encourageants et nous souhaitons vivement que cette solidarité, qui a permis d'accomplir tant de belles actions, soit toujours plus vivante pour le bonheur de ces populations qui ont à souffrir de la rigueur des éléments et de si fréquentes dévastations.

ITALIE

L'AGIUS, comme on le sait, est une organisation bénévole, constituée sous le patronage de la Croix-Rouge italienne, et chargée de l'assistance juridique aux étrangers indigents. Depuis douze ans, avec le plus grand dévouement, cette institution assiste les personnes qui ont besoin de son concours, en particulier des réfugiés ou apatrides, en conformité avec les principes de la Croix-Rouge, c'est-à-dire sans aucune discrimination de race, de croyances, d'opinion politique ou de condition sociale.

Les lecteurs de la Revue internationale seront certainement intéressés par la relation de l'activité de cet organisme en 1958, telle que l'a communiquée au CICR M. Corradino Berardi, premier président honoraire de la Cour de Cassation d'Italie et vice-président de l'AGIUS.

ASSISTANCE JURIDIQUE AUX ÉTRANGERS (AGIUS)

L'AGIUS a prêté son assistance dans tous les secteurs et la preuve en est le nombre important de personnes (2719) qui ont reçu son aide et qui s'adressent à cette organisation avec la certitude d'être aidées dans les limites du possible, indépendamment de leur race, de leur foi religieuse ou de leur doctrine politique.

L'AGIUS, dont l'assistance est gratuite, s'occupe entre autres, des questions suivantes : préparation et rédaction des documents nécessaires pour l'inscription dans les écoles secondaires et dans les universités; préparation des documents nécessaires pour émigrer, en particulier aux Etats-Unis, Canada et Australie et remise, si nécessaire, du titre de voyage du Comité international de la Croix-Rouge de Genève; préparation des documents nécessaires pour le mariage ou pour obtenir la séparation des époux, avec la collaboration gratuite de nos avocats; plaider, toujours gratuitement, les causes les plus différentes pour la protection d'intérêts privés ou la défense dans des procès pénaux, même de grande importance; assistance dans les différends de nature syndicale; traduction de documents judiciaires ou administratifs des pays de l'Europe orientale; préparation d'actes de notoriété et autres documents que les réfugiés ne peuvent obtenir de leur propre pays, etc. etc...

Tous les documents fournis par l'AGIUS sont acceptés par les autorités diplomatiques et consulaires. Les autorités italiennes préfèrent les documents issus de l'AGIUS à ceux d'autres organisations.

*Résumé de la statistique générale du Secrétariat de l'AGIUS
pour l'année 1958*

Lettres enregistrées	Nouvelles Affaires	Certificats délivrés	Documents traduits	Titres voyage délivrés par CICR	Etrangers qui ont reçu aide ou conseils	
Arrivée	Départ					
456	390	491	804	668	18	2719